



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

AVIS SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR «MEDIAPARK »

25 mars 2019

Conformément à l'article 30/5 §1 du CoBAT, et après avoir entendu Monsieur Miguel Vanleene (Perspective.brussels) présenter le projet de Plan d'Aménagement Directeur « Reyers-Mediapark », la Commission a approuvé à l'unanimité l'avis suivant.

Accessibilité pour tous

La Commission demande l'ajout d'une prescription réglementaire imposant l'accessibilité pour tous, y compris les PMR, les piétons et les cyclistes, des deux itinéraires « arc nord » et du franchissement nord-sud du site.

Transports publics et P+R

La Commission demande d'assurer la cohérence des projets et plans de mobilité entre les développements prévus dans le PAD Mediapark et le projet Parkway (E40), notamment :

- améliorer l'offre radiale en transports publics notamment vers les gares SNCB, pour répondre au développement du site (dont une ligne qui traverserait le site) ;
- renforcer des connexions structurantes du réseau de transports publics avec la chaussée de Louvain, la station de préméto Diamant, une éventuelle future station Meiser et les différentes lignes de bus alentours ;
- Certains membres de la Commission plaident pour le maintien d'un P+R sur le site de Mediapark, alors que d'autres membres estiment qu'un P+R nuira au caractère de parc du site et souhaiteraient qu'il soit aménagé plus loin du centre-ville. Des liens sont à faire avec le projet « Parkway/E40 » et le déclassement de l'autoroute.

Stationnement voitures et vélos

Le volet stratégique indique que tout projet immobilier dans la zone du PAD tentera de minimiser le nombre d'emplacements destinés aux véhicules motorisés particuliers. Il convient d'adapter le volet réglementaire. En effet, s'il y a dérogation au RRU, il conviendra de pouvoir justifier d'une demande de réduction du volume de stationnement classique par un volume plus élevé de stationnement réservé aux voitures partagées et au vélo.

La Commission estime que, vu cet objectif de réduction du stationnement voiture et vu l'exemplarité du projet de PAD, le volume du stationnement vélo et les normes de sécurisation devrait être plus ambitieuses que les minima du RRU.

Le stationnement vélo en surface, non sécurisé et de courte durée, à proximité des équipements collectifs, doit aussi être ambitieux et réparti sur l'ensemble du site.

Par ailleurs, vu le manque actuel d'accessibilité des transports publics, la Commission insiste pour que soit prévu plus de parkings pour personnes handicapées que ce que fixe le Plan régional de Stationnement.

Plan de circulation

Le système de boucles préserve le « parc » de la traversée des voitures. Conséquence négative : pour contourner le site, les voitures venant de l'E40 et allant à la VRT sont obligées d'emprunter des voiries locales (Georgin et Evenepoel). Pour la Commission, il est possible de maintenir l'apaisement du quartier en garantissant que les parkings en sous-sol à l'ouest du site soient traversables, afin de permettre aux automobilistes de la VRT d'atteindre le parking du bâtiment depuis l'E40.